

A ce moment la porte s'ouvrit. Un cortège silencieux et lugubre apparut sur le seuil. Trois hommes soutenaient un corps inerte, qui, malgré les précautions des porteurs, oscillait entre leurs bras robustes, inclinant lourdement la tête tantôt sur l'épaule du porteur de droite, tantôt sur la poitrine de celui de gauche. Puis c'était un bras qui glissait et, ballant, frappait les jarrets de l'un des hommes qui remplissait prématurément la charge de croque-mort. Pieusement, en quelque sorte, ces braves gens redressaient la tête, ramenaient le bras sur le giron du mort et continuaient d'avancer avec d'innombrables précautions, tandis que les jambes du trépassé, brimballant au rythme de la marche embarrassée des porteurs, se choquaient avec un bruit mat.

Ainsi que nous l'avons dit, il s'écoula une quinzaine de jours avant que la justice ait acquis assez de conviction pour se mettre sur la piste du coupable.

Grâce, certainement, au huis-clos de l'enquête du coroner, la justice put éviter toutes les théories, toutes les hypothèses, tous les racontars de la foule, toujours mieux intentionnée qu'éclairée.

Quelques indices de peu de valeur, firent naître de vagues soupçons sur deux ou trois personnes de la localité, mais ces soupçons ne résistèrent pas à l'examen, et l'enquête, habilement conduite par tous ceux qui y participèrent à un titre quelconque, élimina si bien les faits les uns après les autres, pesa avec tant de logique et de clairvoyance les raisons, les conséquents et les probabilités, qu'au bout de quinze jours de recherches secrètes, les soupçons, forts presque à l'égal de la certitude, se portèrent sur le jeune Johnny Guillemain, neveu de la victime, qui avait quitté la paroisse quelques jours après le crime, pour rejoindre sa famille qui habite Biddeford, dans l'Etat du Maine.

Il est certain que si l'enquête avait été publique, les journaux n'auraient pas manqué de relater une à une les découvertes de la justice et que le jeune assassin, ainsi informé des charges qui s'accumulaient sur sa tête, aurait eu toutes les facilités pour prendre la fuite et échapper ainsi au châtiment que mérite son horrible crime.

On nous pardonnera d'insister sur ce point, mais nous croyons qu'on ne protestera jamais assez contre la publicité des enquêtes préliminaires en matière criminelle. Il y a dans ce système un inconvénient et un danger également graves.

L'inconvénient, c'est d'informer le coupable de tous les progrès que fait l'enquête vers la découverte de la vérité et de lui permettre ainsi de fuir au moment précis où sa culpabilité devient manifeste ; le danger, c'est que le criminel peut, dans certaines circonstances, profiter des erreurs du début de l'enquête, pour lancer malicieusement les enquêteurs sur une fausse piste et faire prendre un innocent à sa place.

Qui oserait soutenir que le fait ne s'est jamais produit, ou que du moins, il ne puisse se produire ?